

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni le 28 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Présents : Mesdames PERRAUD Isabelle, JAMET Fernande, Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, THIEBAULT Michel, BOBET Alain

Absents excusés : GRELET Robert, donne pouvoir à JAMET Fernande
BARILLET Jérôme, donne pouvoir à BOUARD Pascal

Absent : JOLIVET Stéphane

Secrétaire : PERRAUD Isabelle

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 7 février 2022.

I) Approbation du compte-rendu du 7 février 2022

Le compte-rendu du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

II) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif de la commune 2021 délib 2022-12 s/s préf le

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2021, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Monsieur Michel THIEBAULT prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

<i>Fonctionnement :</i>		<i>Investissement :</i>	
Dépenses :	227 219,84 €	Dépenses :	13 531,85 €
Recettes :	227 008,70 €	Recettes :	53 322,31 €
		Restes à réaliser :	
		Dépenses :	54 046,32 €
		Recettes :	8 150,00 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2021 de la commune est approuvé à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

III) Affectation du résultat Commune 2021 délib 2022-13 s/s préf le

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 50 173,16 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 188 198,20 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 39 790,46 €

Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 211,14 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 54 046,32 €

En recettes pour un montant de : 8 150,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 56 279,02 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 56 279,02 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 131 708,04 €

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

IV) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif de l'assainissement 2021 délib 2022-14 s/s préf le

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2021, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Monsieur Michel THIEBAULT prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 88 321,88 €

Recettes : 93 033,57 €

Investissement :

Dépenses : 50 898,57 €

Recettes : 58 029,75 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2021 de la commune est approuvé à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

V) Affectation du résultat Assainissement 2021 délib 2022-15 s/s préf le

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 47 363,85 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 633,83 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 7 131,18 €

Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 4 711,69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 16 345,52

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

VI) Vote des taux des impôts 2022 délib 2022-16 s/s préf le

Le Maire expose les taux d'impositions pour l'année 2022 et propose de ne pas augmenter les impôts et de garder les mêmes que pour l'année 2021

Le Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- 34,87 % Taxe foncière (bâti)
- 34,01 % Taxe foncière (non bâti)

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

VII) Vote du Budget Primitif de l'Assainissement 2022 délib 2022-17 s/s préf le

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2022 de l'assainissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
En fonctionnement	92 073,12 €	92 073,12 €
En investissement	<u>102 600,56 €</u>	<u>102 600,56 €</u>
Total	194 673,68 €	194 673,68 €

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

VIII) Vote du budget Primitif Commune 2022 délib 2022-18 s/s préf le

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2022 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
En fonctionnement	349 618,04 €	349 618,04 €
En investissement	<u>145 239,72 €</u>	<u>145 239,72 €</u>
Total	494 857,76 €	494 857,76 €

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

IX) Tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles 2022

	1er tour - 10/04	2ème tour - 24/04
08h00 / 10h45	Christian PALLU	Thierry PALLU
	Michel THIEBAULT	Isabelle PERRAUD
	Robert GRELET	Pascal BOUARD
10h45 / 13h30	Philippe VERNEAU	Fernande JAMET
	Fernande JAMET	Thierry PALLU
	Pascal BOUARD	Isabelle PERRAUD
13h30 / 16h15	Thierry PALLU	Philippe VERNEAU
	Jérôme BARILLET	Christian PALLU
	Stéphane JOLIVET	Robert GRELET
16h15 / 19h00	Michel THIEBAULT	Christian PALLU
	Jérôme BARILLET	Alain BOBET
	Alain BOBET	Stéphane JOLIVET

X) Questions diverses

- Plusieurs projets éoliens se sont fait connaître auprès de la mairie.
- La prochaine commission du Petit Bouillerin se tiendra mercredi 6 avril à 18h00

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire

Le Maire

Les conseiller(e)s